

## 2 octobre 1999 – Article paru dans Regards sur le Haut-Doubs **Pour un Parc naturel régional du Doubs**

**L'Association pour le Parc naturel régional du Doubs s'est constituée le 24 août dernier au Theusseret (canton du Jura). 22 communes de la rive suisse du Doubs ont participé à cette Assemblée générale constitutive. De nombreuses sociétés régionales et locales ont tenu à honorer la séance de leur présence, témoignant de l'intérêt que ce projet suscite dans la région. La Confédération, ainsi que les cantons du Jura et de Neuchâtel s'étaient également fait représenter.**

Les amoureux du Doubs se pressaient au restaurant du Theusseret pour participer à la création de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs. L'Assemblée générale constitutive s'est déroulée dans un climat de parfaite harmonie puisque les statuts et le comité ont été approuvés par les communes à l'unanimité.

### **Un modèle de développement durable**

La nouvelle Association a pour but de créer un « Parc naturel régional » sur la rive suisse du Doubs. Le « Parc naturel régional » est un modèle de développement durable qui allie le développement économique régional à la protection de l'environnement. Il institue une collaboration étroite entre les collectivités publiques, les organismes représentant les intérêts économiques et les organisations défendant l'environnement, le patrimoine et la culture, en vue de favoriser un développement économique harmonieux et une revitalisation du paysage.

### **Le label de Parc naturel régional en France**

Le label de « Parc naturel régional » est né en France en 1967. Il devait apporter une nouvelle dynamique à des régions rurales devenues économiquement fragiles, mais disposant de richesses naturelles exceptionnelles. Depuis lors, les PNR se sont rapidement développés sur le territoire français. En 1997, on en dénombrait 34. Ils touchaient plus de 2600 communes, 20 régions, 51 départements et 2,3 millions d'habitants. Ils couvraient près de 10% du territoire national. Leur nombre ne cesse de s'accroître, atteignant bientôt les 40.

### **Les missions des PNR**

Les PNR sont particulièrement actifs dans le domaine du tourisme « doux », respectueux de la nature, comme par exemple la pêche, la randonnée pédestre ou équestre, le vélo, le canoë, le ski de fond, etc... Ils apportent aussi une contribution importante à l'agriculture à travers le tourisme rural et la promotion des produits du terroir. Ils favorisent l'utilisation des produits de la forêt en encourageant la filière bois-énergie ou bois de construction.

En matière de patrimoine, les PNR valorisent les sites les plus remarquables. Ils peuvent lancer des projets de lutte contre la pollution ou d'aménagement de l'espace. Ils favorisent le contact du public avec la nature, sa compréhension des questions environnementales et la découverte de la culture locale. Ils appuient la

recherche multidisciplinaire, en s'ouvrant aux écoles, instituts universitaires et groupes d'études.

Les PNR n'ont pas pour but de renforcer la législation existante, mais de travailler sur la base d'accords entre partenaires.

## **La Charte**

La Charte est le contrat qui concrétise le projet de développement et de protection. Elle est rédigée en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales. Elle précise la structure du Parc, ses projets et ses moyens financiers et humains. Pour les habitants, appartenir à un PNR n'implique rien de spécifique. Seules les collectivités signataires s'engagent financièrement et moralement à respecter les orientations de la Charte dans l'exercice de leurs compétences.

## **Financement**

En France, le budget de fonctionnement des parcs est alimenté à 35% par les régions, 30% par les départements et les communes et 10% par l'Etat. Le reste provient de fonds nationaux, européens ou de recettes propres. Le budget d'investissement bénéficie souvent de programmes nationaux ou européens. La participation des communes est minime. La grande force des PNR est de drainer des fonds extérieurs pour mener à bien des projets locaux.

## **PNR et emploi**

En 1994, une étude s'est penchée sur 27 PNR. Elle a estimé qu'environ 5000 à 5500 emplois directs, indirects ou induits avaient été créés. Les PNR jouent un rôle majeur de stabilisation et de maintien de l'emploi dans les zones rurales.

## **Le Parc naturel régional du Doubs, côté Suisse**

La Suisse possède déjà de nombreuses réserves naturelles, strictement protégées, mais elle ne connaît pas de modèle de développement, alliant économie et écologie. Nous souhaitons élaborer maintenant, au niveau national, un concept de ce type.

## **Collaboration recherchée avec la France**

La Vallée du Doubs se prête particulièrement bien à cette expérience de mise en place d'un premier Parc naturel régional en Suisse. Conscients du fait que cette région est à cheval sur la frontière et que la rivière elle-même est en grande partie française, il nous a paru très important de centrer notre réflexion sur le modèle français et de voir dans quelle mesure il pouvait être adapté à nos réalités.

Dans ce contexte, travailler en collaboration avec la rive française du Doubs serait très intéressant. D'une part, l'expérience de nos voisins et amis nous serait précieuse ; d'autre part, nous serions très heureux que les communes riveraines françaises s'intéressent à cette démarche et mettent un tel processus en marche de leur côté de la frontière. La coordination des deux Parcs du Doubs, français et suisse, pourrait un jour donner naissance au premier Parc naturel régional

international. Un parc transfrontalier aurait une image beaucoup plus forte et remplirait certainement mieux son rôle de coordination entre les différents intérêts de la région. Certains élus suisses pensent même, que c'est la participation de la France, qui donnerait toute sa cohérence à ce projet.

En plus du plaisir que nous aurions à travailler ensemble, notre région aurait tout à y gagner.

Gisèle Ory